

Maîtriser le contrat de travail : de l'embauche à la rupture

Cours Pratique de 2 jours - 14h
Réf : TRV - Prix 2025 : 1 570 HT

Le contrat de travail a une valeur juridique forte et unit un employeur à un salarié. Cette formation vous permettra de maîtriser l'environnement légal et ses aspects pratiques afin de développer les bons réflexes face aux situations rencontrées quotidiennement dans l'entreprise, et de prévenir ainsi les contentieux.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

- Maîtriser l'environnement légal du contrat de travail
- Rédiger les clauses sensibles
- Analyser les différents cas de suspension du contrat
- Prévenir les contentieux et gérer les IRP

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 01/2024

1) Rédiger les éléments constitutifs du contrat de travail

- Les obligations sociales préalables à l'embauche.
- Le contrat de travail à durée indéterminée.
- Le contrat de travail à durée déterminée.
- Le contrat de travail temporaire.
- Les modalités de la période d'essai.

Exercice : Brainstorming : répertorier les éléments constitutifs du contrat de travail.

2) Contrôler les clauses sensibles et la durée du travail

- La clause de confidentialité.
- La clause de non-concurrence.
- La clause de mobilité.
- Le temps de travail effectif.
- Le temps partiel.
- Les heures supplémentaires.

Exercice : Analyse de jurisprudences sur les modifications d'un contrat de travail.

3) Connaître les cas de suspension du contrat de travail

- Les maladies professionnelles et accidents du travail.
- Le congé maternité.
- Les absences justifiées et injustifiées.
- Le CPF et le CPF de transition.

Exercice : Analyser en groupe différents cas de suspension du contrat de travail.

4) Gérer l'exécution et la rupture du contrat de travail

- Les obligations du salarié : contractuelles, la loyauté.
- Les obligations de l'employeur : déclarations obligatoires, formation des salariés, versement de la rémunération.
- Le licenciement pour motif personnel.

PARTICIPANTS

Responsables RH, assistant(e)s RH, responsables du personnel, juristes, ainsi qu'à tous les collaborateurs appelés à gérer les relations sociales.

PRÉREQUIS

Connaissances en droit social.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.

- Le licenciement pour motif économique.
- La rupture amiable, transactionnelle et collective.
- La démission.
- La mise à la retraite.

Exercice : Rédiger une lettre de licenciement à partir d'un cas d'entreprise. Correction en groupe.

5) Gérer les IRP, l'inspecteur et la médecine du travail

- Les moyens et attributions du C.S.E
- Le rôle du référent en charge de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au C.S.E.
- Identifier le rôle de la commission Santé, Sécurité et Conditions de travail.
- Les syndicats.
- L'inspecteur du travail.
- La médecine du travail.

Exercice : Débat sur le contentieux devant le Conseil des Prud'hommes. Mettre en œuvre un dialogue social.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE
2025 : 08 déc.

PARIS
2025 : 03 juil., 01 déc.